

## Unis dans la diversité : HYMNES ET DRAPEAUX DE L'UNION EUROPÉENNE,

de Pierre-Robert Cloet, Bénédicte Legué et Kerstin Martel  
*Études & Rapports n° 102*, Institut Jacques Delors, décembre 2013.

# France

## 1. Drapeau

- Créé en 1789 et adopté en 1848

Longue fût la marche de cet emblème français : tricolore depuis 1789, il ne devient drapeau national officiel qu'en 1848.



L'idée d'associer les trois couleurs, et plus précisément d'ajouter le blanc au rouge et au bleu, prend naissance dans les jours qui suivirent, en juillet 1789, la prise de la Bastille, prison symbolique située alors dans le cœur de Paris. Difficile de déterminer qui est à l'origine de cette initiative, mais il semble que Louis XVI, roi de France pour encore quelques courtes années, le général de La Fayette, héros de l'indépendance des colonies anglaises d'Amérique, et enfin Jean Sylvain Bailly, maire de Paris, y aient été associés. Le bleu et le rouge, les couleurs de Paris, étaient portées par les émeutiers tandis que le blanc était alors la couleur de la royauté en France. Ces trois couleurs ont été regroupées pour former la cocarde de la garde municipale parisienne. En 1792, l'Assemblée impose son port à tous les citoyens.

Quelles raisons ont donc pu présider ce choix ? Le blanc entouré de bleu et de rouge représente-t-il le roi prisonnier du peuple parisien ? Est-ce un clin d'œil à l'indépendance américaine ? Toujours est-il que le blanc n'a jamais été remis en cause, sans doute parce qu'il évoque plus la France en tant qu'État que la dynastie royale.

De proche en proche, cet ensemble tricolore gagne du terrain. Il prend forme de bannière, puis de drapeau, dont la forme actuelle est dessinée par le peintre David en 1794 mais son usage est circonscrit à celui de pavillon maritime. Les bandes deviennent verticales, pour les distinguer du pavillon hollandais. Il est ensuite destiné aux forces terrestres, en particulier sous l'Empire napoléonien. Il ne sera abandonné, et même pourchassé qu'entre 1815 et 1830 lors de la restauration de la monarchie par Louis XVIII. Pendant de nombreuses périodes, l'espace blanc sera chargé de divers motifs.

Il faut attendre la deuxième République, en 1848, pour que l'emblème se civilise et devienne attribut national à part entière, pour toutes les circonstances civiles et militaires. Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. Lors de la Fête nationale du 14 juillet, la remise du drapeau aux armées est un temps fort d'exaltation du sentiment patriotique, exacerbé lorsque les avions de la patrouille de France dessinent des nuages tricolores dans le ciel parisien.

Il a fortement inspiré les drapeaux nationaux d'autres pays européens (Italie, Belgique, Roumanie, etc.), mais aussi de nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique francophone.

## 2. Hymne

- *La Marseillaise*
- Écrit et composé par Rouget de l'Isle
- Composé en 1792 et adopté en 1879

Créé et chanté pour la première fois à Strasbourg en 1792, appelé « chant de guerre pour l'armée du Rhin » par son compositeur Rouget de l'Isle, il est rebaptisé « Chant des Marseillais » par les Parisiens qui sont enthousiasmés par les chœurs des volontaires méridionaux alors que ceux-ci traversent la capitale en chantant, avant de rejoindre les armées et ainsi répondre à l'appel de l'Assemblée nationale.

En juillet 1792, le pays connaît les tensions de la Révolution. La France a déclaré la guerre aux puissances prussiennes et autrichiennes qui

œuvrent au rétablissement de la souveraineté du roi de France. Pendant que ces alliés menacent le territoire français, le président de l'Assemblée, Pierre Vergniaud, se dresse avec éloquence contre le roi et fait déclarer la « patrie en danger ». Cette déclaration provoque la levée en masse de volontaires, venus de toutes les régions de France, entraîne la destitution du roi en août, puis la bataille de Valmy en septembre, combat décisif qui vient stopper l'avancée des adversaires. En quelques mois, le sort de la France est joué. Celui de son futur hymne également.

Galvanisant les troupes pour la défense de la patrie, ce chant fait l'objet d'une appropriation populaire, tant de la part des citoyens que des soldats. Remis en cause dès 1804, mais entonné lors de toutes les émeutes et toutes les Révolutions en France, ce chant ne devient hymne national qu'en 1879, lorsque la République tombe définitivement aux mains des Républicains.

Pour autant, son succès ne se limite pas à l'hexagone français. La raison serait probablement que ce chant ne caractérise pas la patrie concernée, ni ne nomme l'ennemi ou le tyran. L'air prend dans certains contextes le rôle d'une ode universelle à la liberté que s'approprient occasionnellement tant les opposants au régime pékinois sur la place Tien'anmen, que les marins du cuirassé Potemkine, ou lors de l'accueil de Lénine à Saint-Pétersbourg à son retour d'exil en Suisse... Il est ainsi fréquemment entonné, souvent adapté en langue locale, par des combattants de la liberté, de l'indépendance ou de la révolte publique. Devenu hymne national, c'est hors de France que son caractère révolutionnaire s'exprime encore.

Pour autant, ce chant caractérisé par des paroles dures, souvent critiquées, fait l'objet de nombreuses tentatives de modifications. Certes, la charge idéologique reste fortement liée à son contexte de création (la « patrie en danger »), auquel viennent s'associer l'idée d'une France ancrée dans l'héritage de sa révolution et la figure de la liberté. En tant que symbole national doté de puissance laïque et intégrative, une loi de 2005 rend obligatoire l'apprentissage de l'hymne aux enfants de l'école primaire.

**La Marseillaise**  
*Allons enfants de la Patrie,*  
*Le jour de gloire est arrivé !*  
*Contre nous de la tyrannie,*  
*L'étendard sanglant est levé, (bis)*  
*Entendez-vous dans les campagnes*  
*Mugir ces féroces soldats ?*  
*Ils viennent jusque dans vos bras*  
*Égorger vos fils, vos compagnes !*  
*Aux armes, citoyens,*  
*Formez vos bataillons,*  
*Marchons, marchons !*  
*Qu'un sang impur*  
*Abreuve nos sillons !*

